

fabrication canadienne du genre requis dont on avait un pressant besoin.

ACHAT DE VAISSELLE AU NATIONAL-CANADIEN

Question n° 2404—M. Pigeon:

1. Depuis le 1^{er} mai 1963, le National-Canadien a-t-il acheté de la vaisselle? Dans le cas de l'affirmative, a) est-elle de fabrication canadienne ou de fabrication étrangère, b) quel est le montant global des achats dans chaque cas?

2. Si le National-Canadien a acheté de la vaisselle de fabrication étrangère, pour quelles raisons n'a-t-il pas acheté uniquement de la vaisselle de fabrication canadienne?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici les renseignements que nous a communiqués la direction du National-Canadien:

1. Au cours de la période allant de mai 1963 à novembre 1964, le National-Canadien a acheté pour environ \$112,000 de vaisselle, dont 20 p. 100 de fabrication canadienne et le reste de fabrication étrangère.

2. Dans ses achats pour emploi au Canada, la compagnie a pour ligne de conduite d'acheter, chaque fois que la chose est possible, du matériel, de l'équipement et des approvisionnements de fabrication canadienne. Elle n'achètera un produit de fabrication étrangère que si le Canada ne produit pas un produit de remplacement qui convienne ou si le produit étranger présente, pour ce qui est du coût ou autres considérations, des avantages que ne peuvent offrir les fournisseurs canadiens. Dans le présent cas, la vaisselle achetée à l'étranger était d'un genre non fabriqué ou non vendu par les entreprises canadiennes.

ACHAT DE VAISSELLE À AIR-CANADA

Question n° 2405—M. Pigeon:

1. Depuis le 1^{er} mai 1963, la Société Air-Canada a-t-elle acheté de la vaisselle? Dans le cas de l'affirmative, a) est-elle de fabrication canadienne ou de fabrication étrangère, b) quel est le montant global des achats dans chaque cas?

2. Si la Société Air-Canada a acheté de la vaisselle de fabrication étrangère, pour quelles raisons n'a-t-elle pas acheté uniquement de la vaisselle de fabrication canadienne?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction de la Société Air-Canada nous fait tenir les renseignements suivants:

1 et 2. Depuis le 1^{er} mai 1963, la Société Air-Canada a acheté pour \$25,000 de porcelaine anglaise de la maison Royal Stafford, de Staffordshire, Angleterre. Le montant comprend \$15,000 dépensés en juillet dernier pour la fourniture de porcelaine aux passagers de première classe, à bord des DC-8 du service à l'intérieur du pays.

La Société n'a pas acheté de vaisselle de fabrication canadienne parce qu'elle a été incapable de trouver un fournisseur offrant de la marchandise de qualité comparable. Toutefois, elle a envoyé des échantillons de sa vaisselle à une maison du Québec, dans l'espoir que cette dernière pourra lui fournir de la vaisselle de qualité et de couleur comparables.

ACHAT DE VAISSELLE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question n° 2406—M. Pigeon:

1. Depuis le 1^{er} mai 1963, le ministère des Transports a-t-il acheté de la vaisselle? Dans le cas de l'affirmative, a) est-elle de fabrication canadienne ou de fabrication étrangère, b) quel est le montant global des achats dans chaque cas?

2. Si le ministère des Transports a acheté de la vaisselle de fabrication étrangère, pour quelles raisons n'a-t-il pas acheté uniquement de la vaisselle de fabrication canadienne?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui; a) Elle est de fabrication canadienne et de fabrication étrangère. b) Vaisselle d'origine canadienne, \$6,340.39; vaisselle d'origine étrangère, \$6,439.06.

2. Le ministère a acheté de la vaisselle de fabrication étrangère pour les raisons suivantes: a) Les prix des fabricants canadiens étaient plus élevés; b) Les fabricants canadiens n'ont pas fait d'offres à l'égard de certains articles; c) Il s'agissait de remplacer certains morceaux de services de vaisselle achetés d'autres maisons antérieurement; d) Les petites quantités d'articles commandés faisaient partie d'une longue liste d'articles ménagers achetés d'un seul fournisseur.

(Texte)

PRÉTENDU ACHAT DE VAISSELLE CANADIENNE ET ÉTRANGÈRE

Question n° 2407—M. Pigeon:

1. Depuis le 1^{er} mai 1963, le ministère de l'Industrie a-t-il acheté de la vaisselle? Dans le cas de l'affirmative, a) est-elle de fabrication canadienne ou de fabrication étrangère, b) quel est le montant global des achats dans chaque cas?

2. Si le ministère de l'Industrie a acheté de la vaisselle de fabrication étrangère, pour quelles raisons n'a-t-il pas acheté uniquement de la vaisselle de fabrication canadienne?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. et 2. Non.

(Traduction)

LIAISON AU SOL AVEC LES AÉROPORTS

Question n° 2409—M. Howe (Hamilton-Sud):

Le ministère des Transports exerce-t-il un contrôle sur le choix des compagnies qui assurent le transport au sol pour le compte d'Air-Canada et, le cas échéant, a) quelles normes de sécurité et de confort ont été établies et, b) comment ces normes sont-elles appliquées?